



4.3

PLAN DES ZONES USP



LOCALISATION DES ZONES USP

- USP 1: COLMAR / NATIONAL / Dr GUIONIS
- USP 2: PASSAGE PLACE DE L'EGLISE / MEDIATHEQUE
- USP 6: LIONEL TERRAY
- USP 8: POMPIDOU / BONIS RAISINS
- USP 13: PLACE JEAN JAURES
- USP 14: PLACE DES ARTS / NEUVE NOBLET
- USP 15: GABRIEL PERI
- USP 18: ENTREE DE VILLE
- USP 19: RUE DE L'EST
- USP 20: BROSSOLETTE / D'ESTIENNE D'ORVES
- USP 21: BEQUET / MOUILLON / MAUREPAS
- USP 22: MASSENA / RICHELIEU
- USP 23: EMPEREUR
- USP 26: BVD RICHELIEU / PLACE BESCHE
- USP 27: COLMAR / ALSACE LORRAINE
- USP 28: AUBEPINES / LA BRUYERE
- USP 29: GALLIENI / COQUELICOTS
- USP 30: DOUMER / ALLEE DES MOULINS
- USP 32: COLMAR / CHARLES GOUNOD

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
- PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025





USP 1 - secteur de projet COLMAR/NATIONAL/ Dr GUIONIS



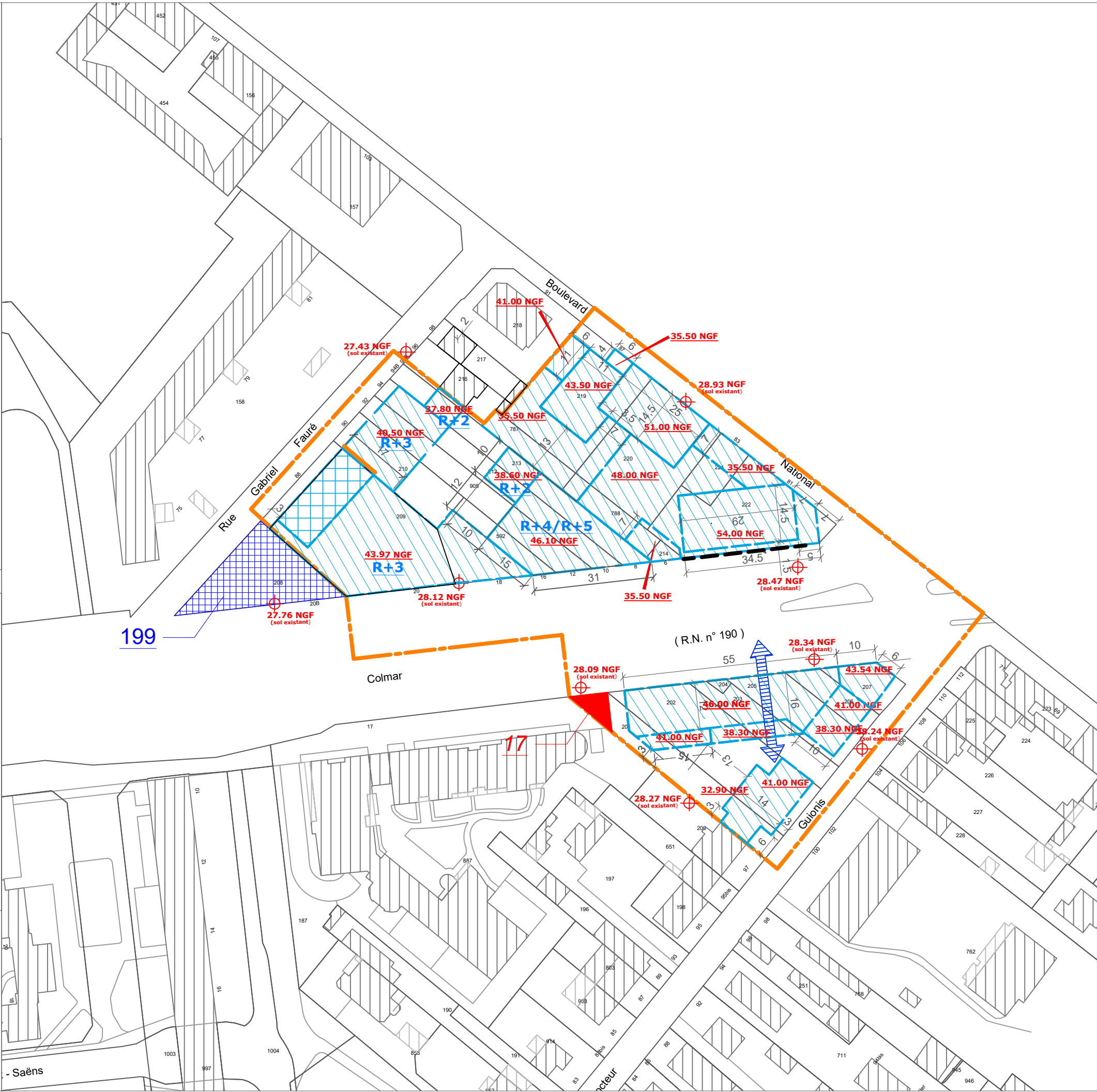
Légende

- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public
- Emplacement réservé pour voirie
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/1000e

27.76 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011 - PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012 - PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017 - PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
- PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 mars 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



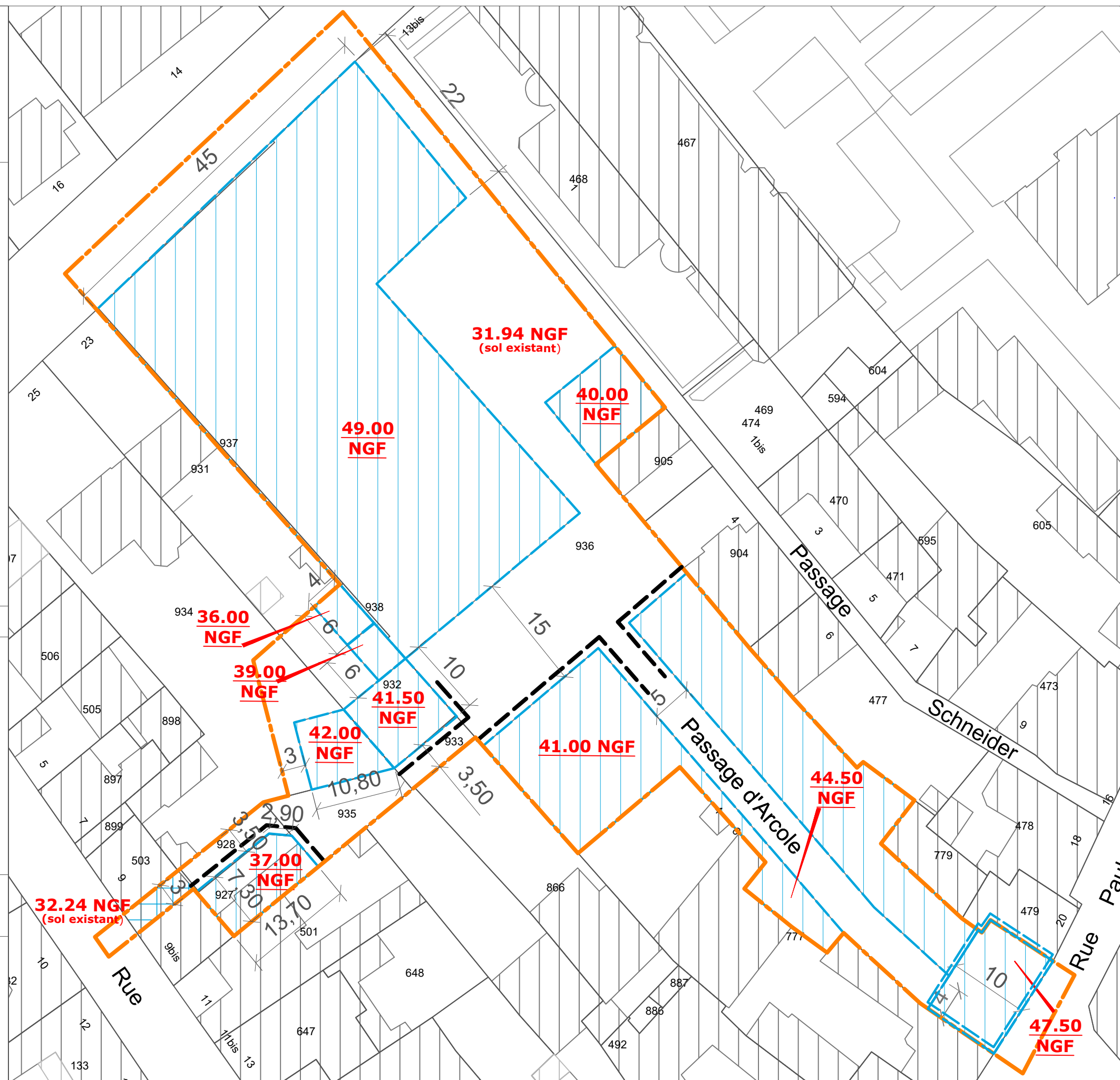


Bâtiment conservé

Commerces ou services
obligatoires en rez-de-chaussée

31.94 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
49.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



USP 6 - secteur de projet LIONEL TERRAY



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible à vocation autre que de l'activité
- Percée toute hauteur
- Percée à partir du R+2

Echelle : 1/1000e

97.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
124.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024





USP 8 - secteur de projet POMPIDOU/BONS RAISINS



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible

Echelle : 1/1000e

30.90 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025
- PLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025



USP 13 - secteur de projet
PLACE JEAN JAURES



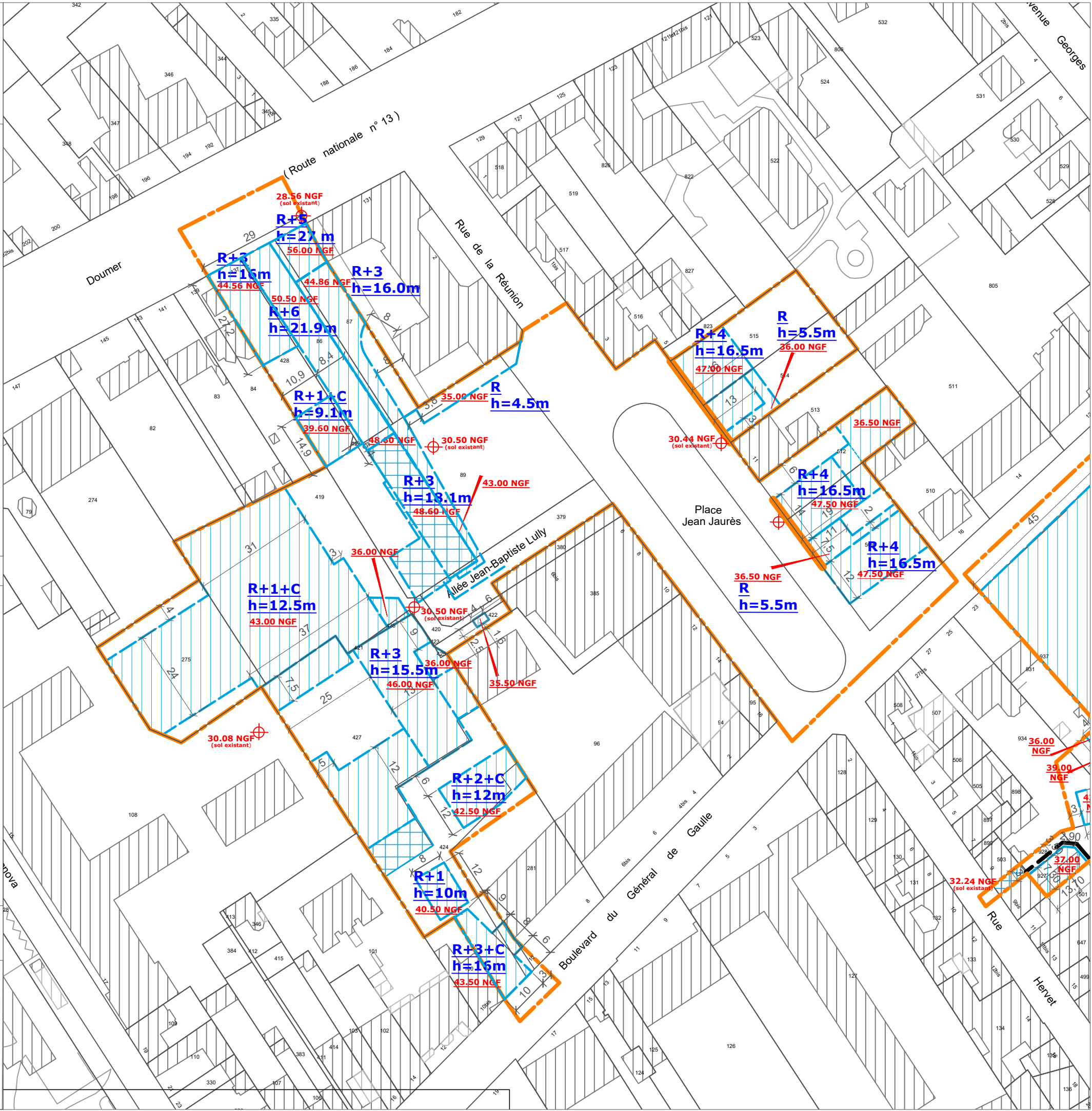
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé restructuré
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/1000e

30.50 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
47.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
- PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PPLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025
- modifié de manière simplifiée le 11 février 2025





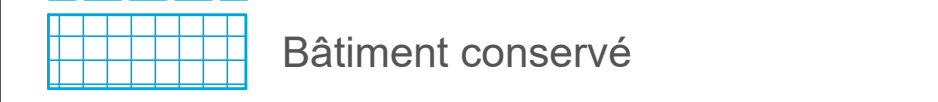
Légende



Limite de zone



 Emprise constructible



 Bâtiment conservé



--- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée

Echelle : 1/500e

30.90 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).

54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
- PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025

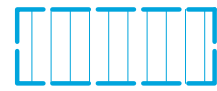
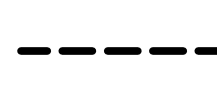


USP 15 - secteur de projet

GABRIEL PERI



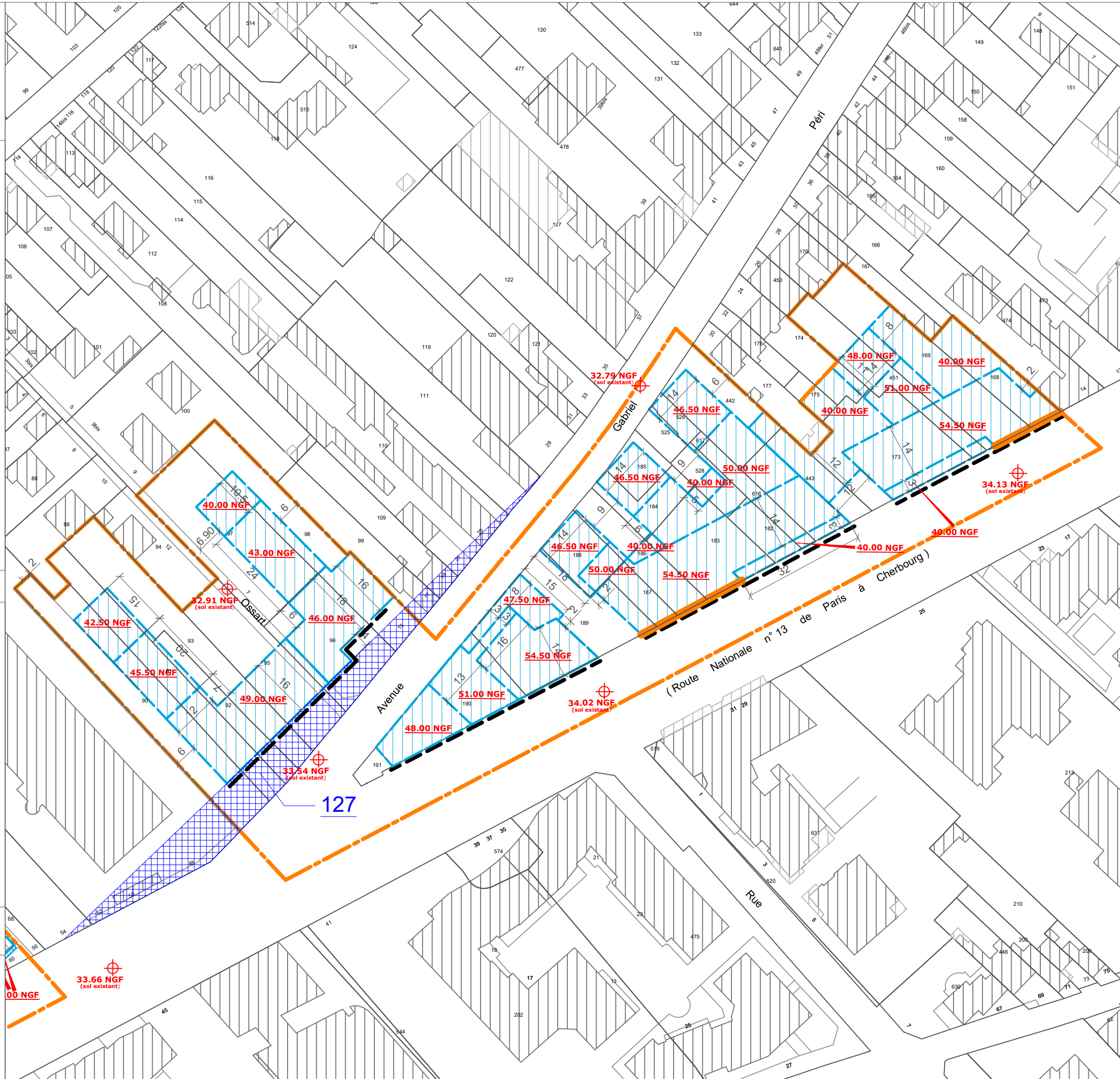
Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
-  Implantation obligatoire
-  Emplacement réservé pour équipement ou espace public

Echelle : 1/1000e

34.02 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023





USP 18 - secteur de projet

ENTREE DE VILLE



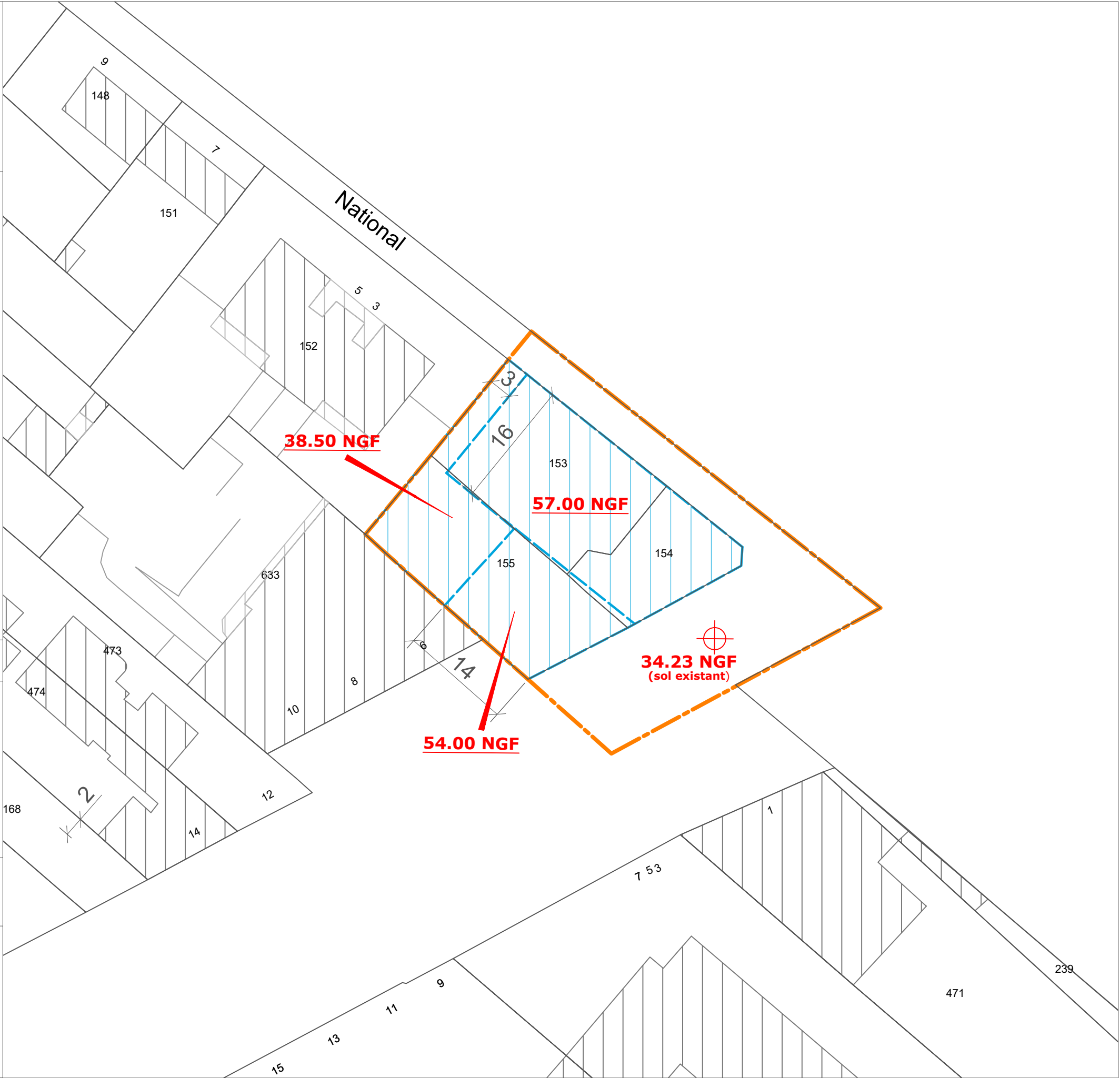
Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé

Echelle : 1/500e

34.23 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
57.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025

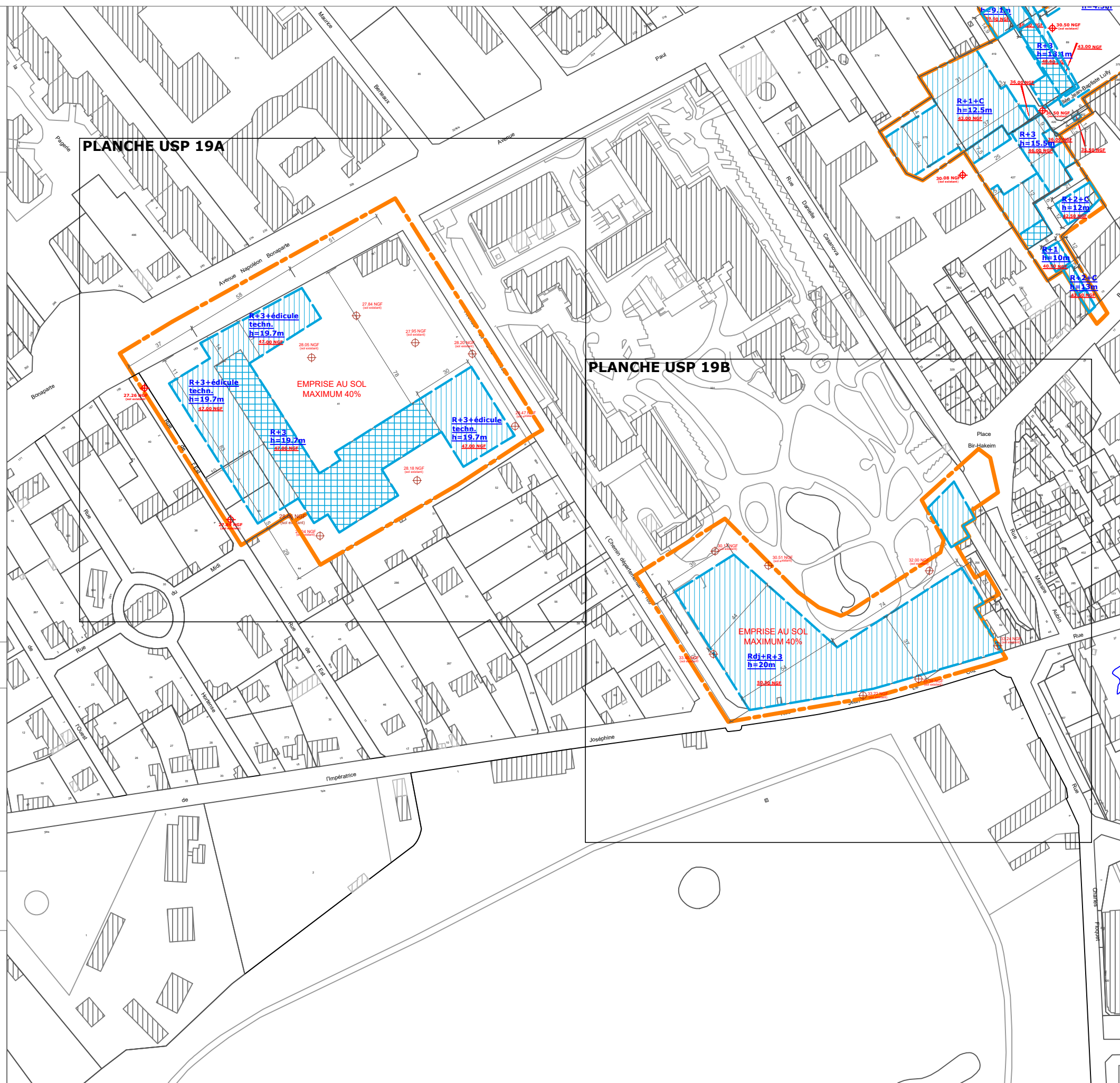




Bâtiment conservé

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



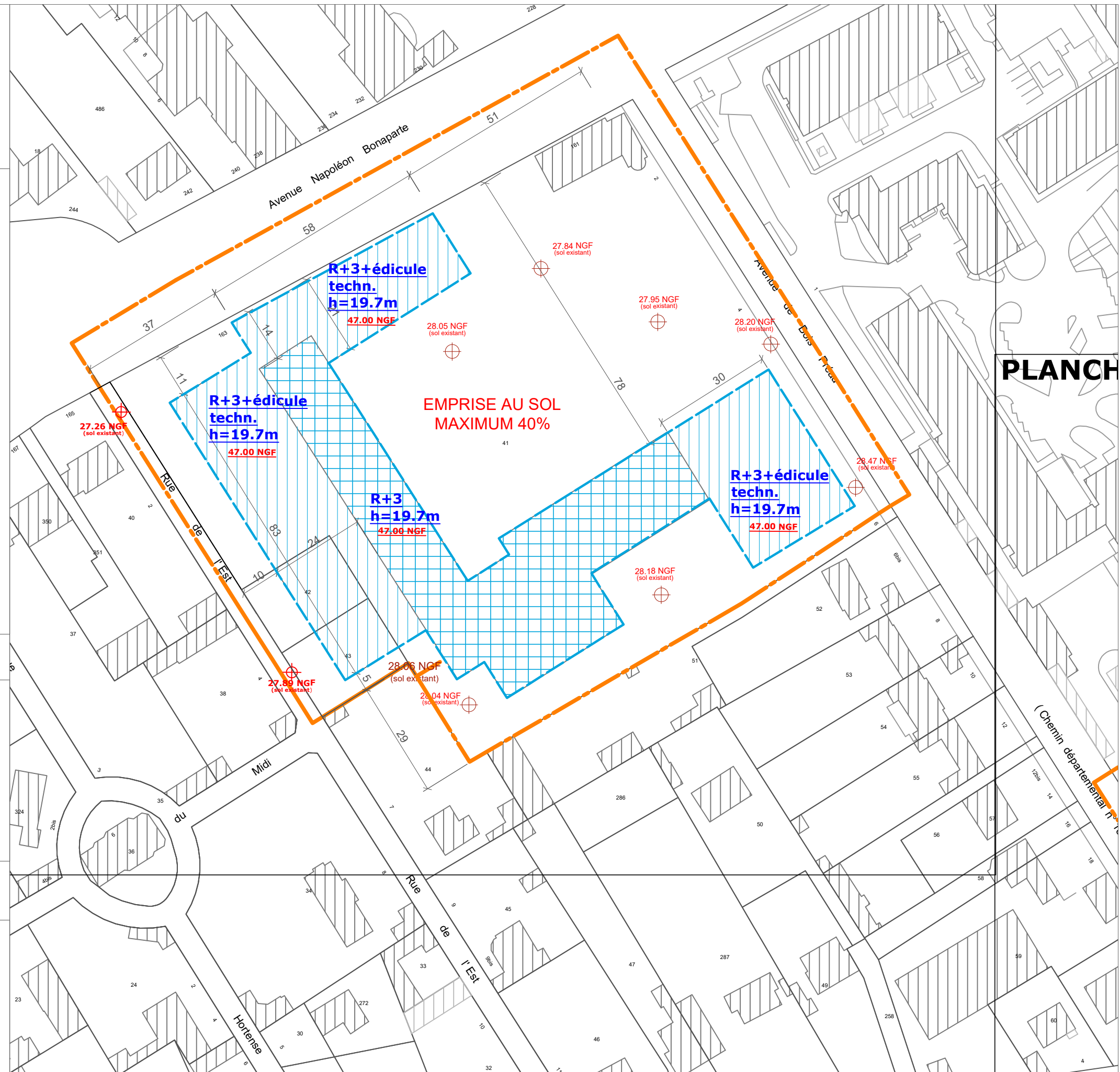


Emprise constructible

Bâtiment conservé

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
 - PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
 - PLU modifié le 20 décembre 2012
 - PLU modifié le 28 avril 2014
 - PLU modifié le 1er juin 2015
 - PLU mis à jour le 2 juillet 2015
 - PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
 - PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
 - PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
 - PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
 - PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
 - PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
 - PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
 - PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
 - PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025
- PLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025

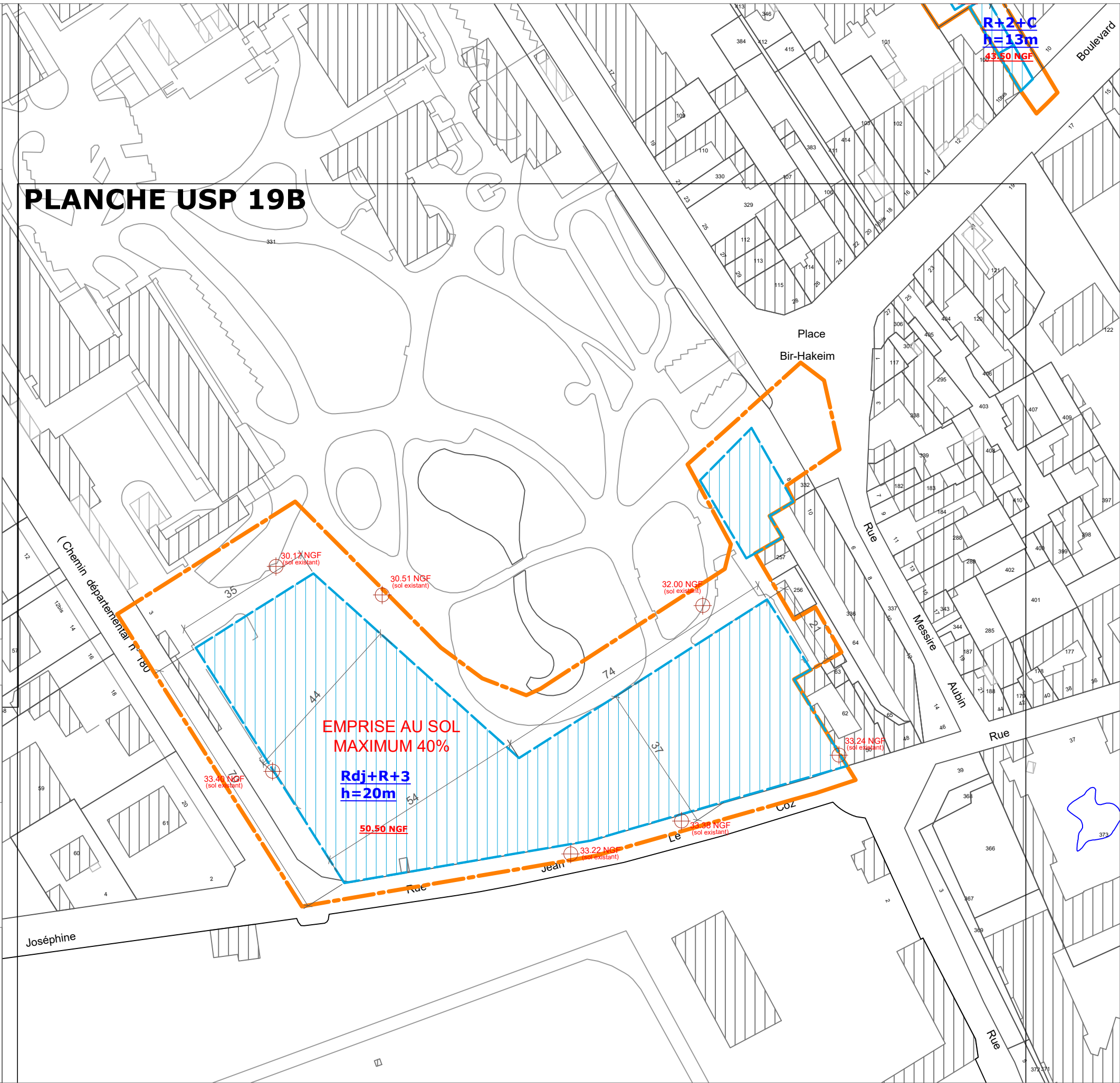




USP 19 B - secteur de projet RUE JEAN LE COZ



PLANCHE USP 19B



Légende



Limite de zone



Emprise constructible

Echelle : 1/1000e

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



-PLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025



USP 20 - secteur de projet
BROSSOLETTE/D'ESTIENNE
D'ORVES



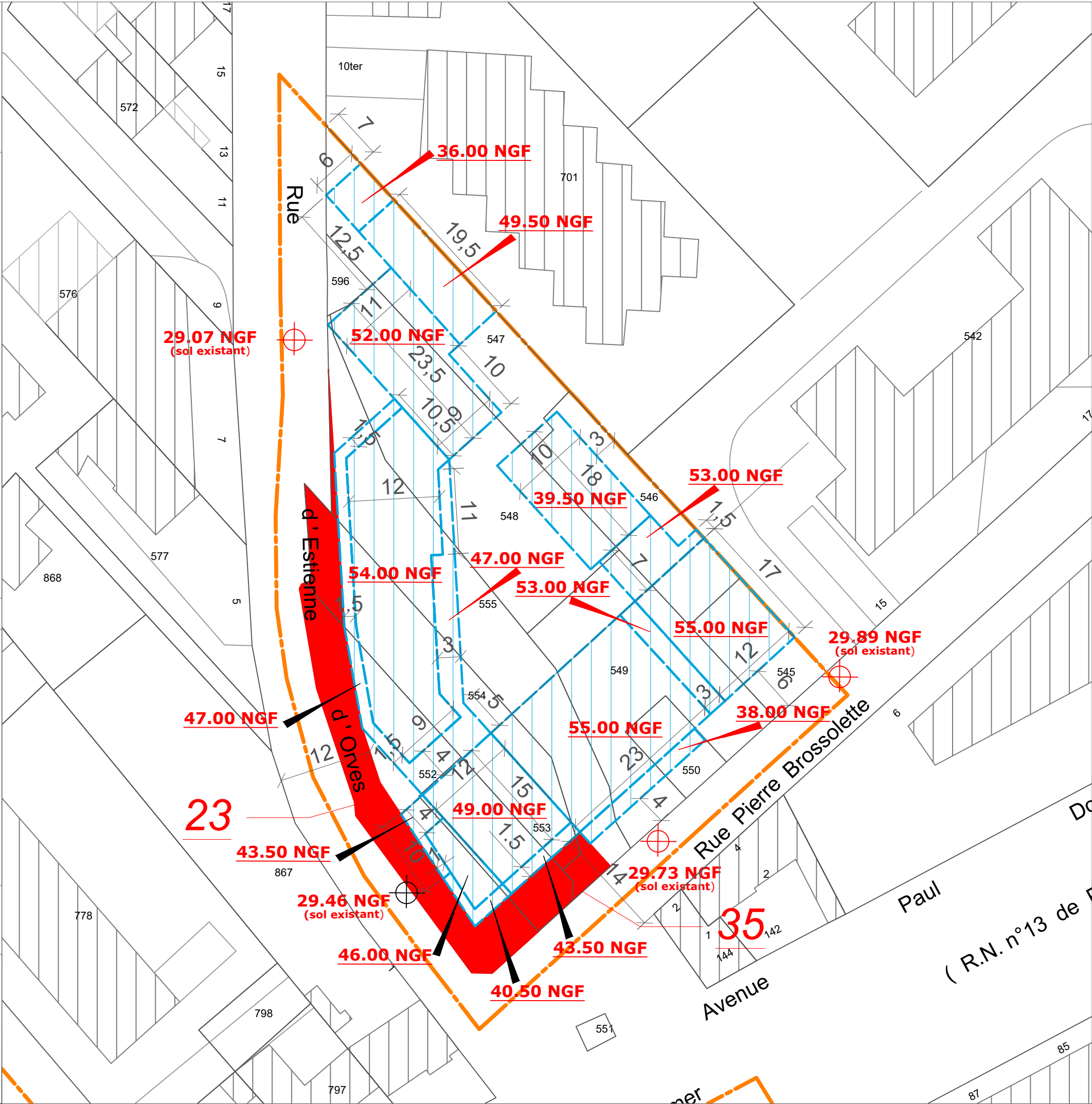
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Emplacement réservé pour voirie

Echelle : 1/500e

29.07 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
55.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





Limite de zone

Emprise constructible

Bâtiment conservé

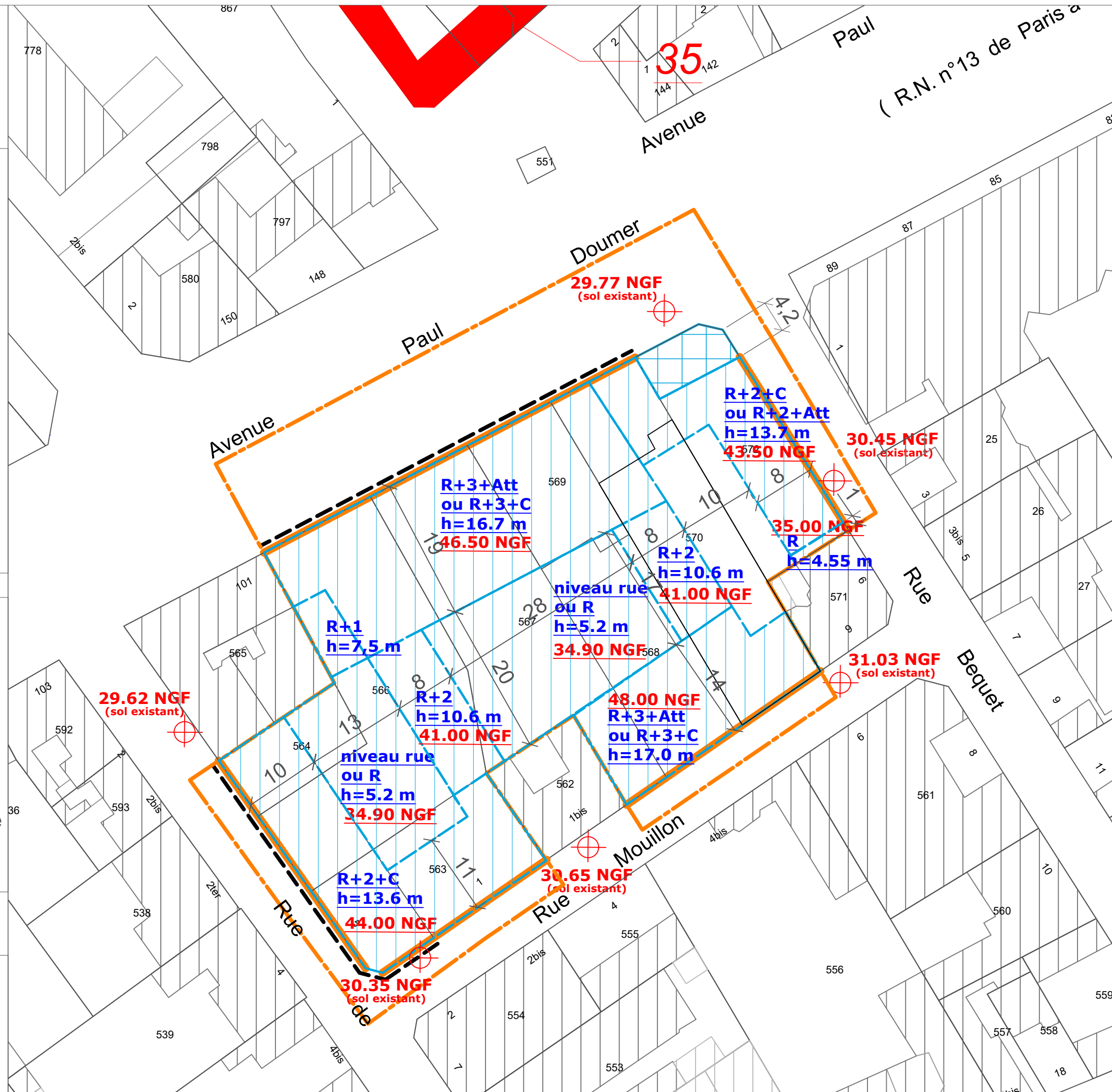
Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée

Implantation obligatoire

Echelle : 1/500e

31.03 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
48.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- ~~PLU modifié de manière simplifiée le 1er février 2025~~

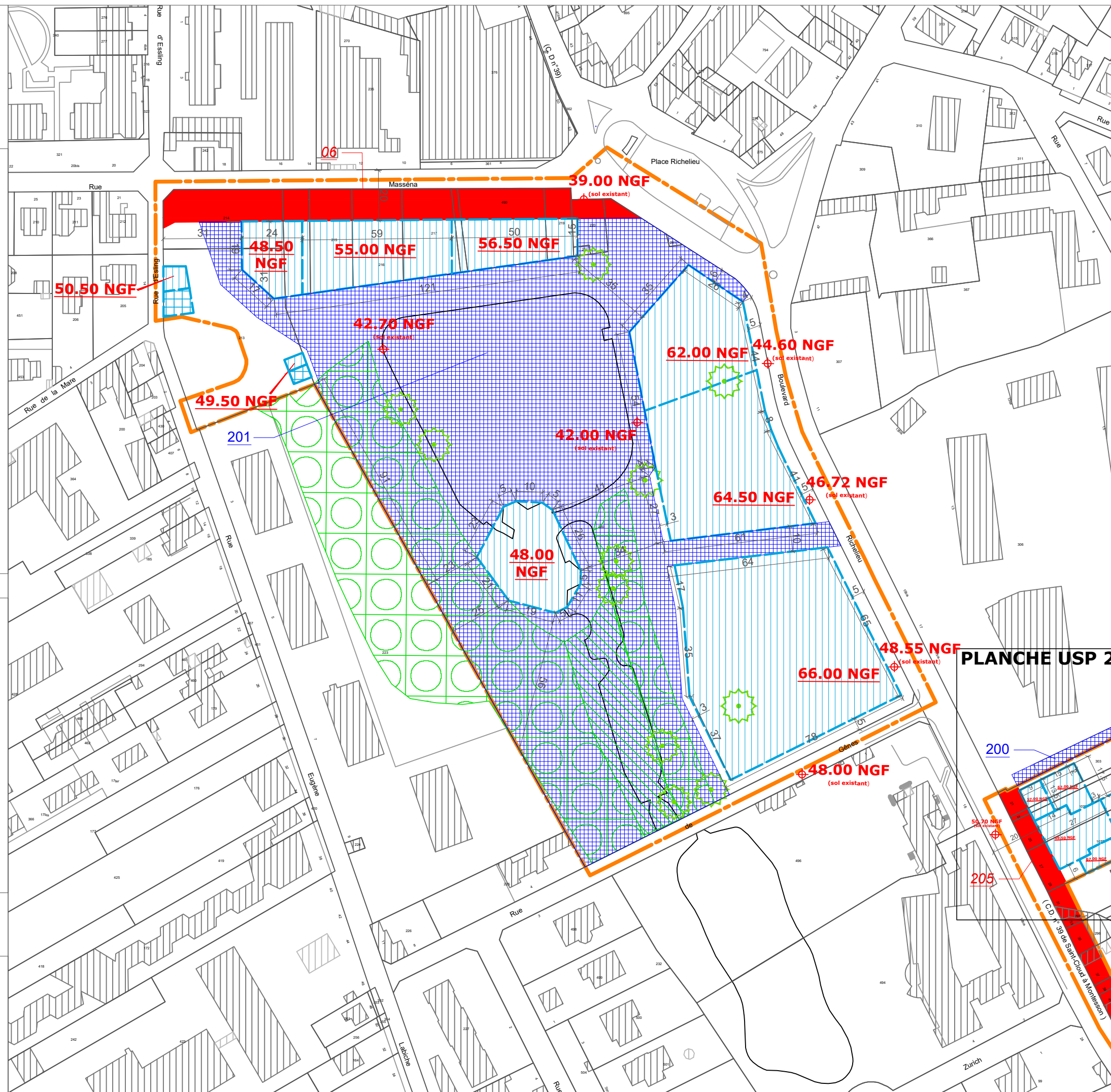




	Limite de zone
	Emprise constructible
	Bâtiment conservé
	Emplacement réservé pour équipement ou espace public
	Emplacement réservé pour voirie
	Espace boisé classé
	Espace vert à protéger
	arbre remarquable

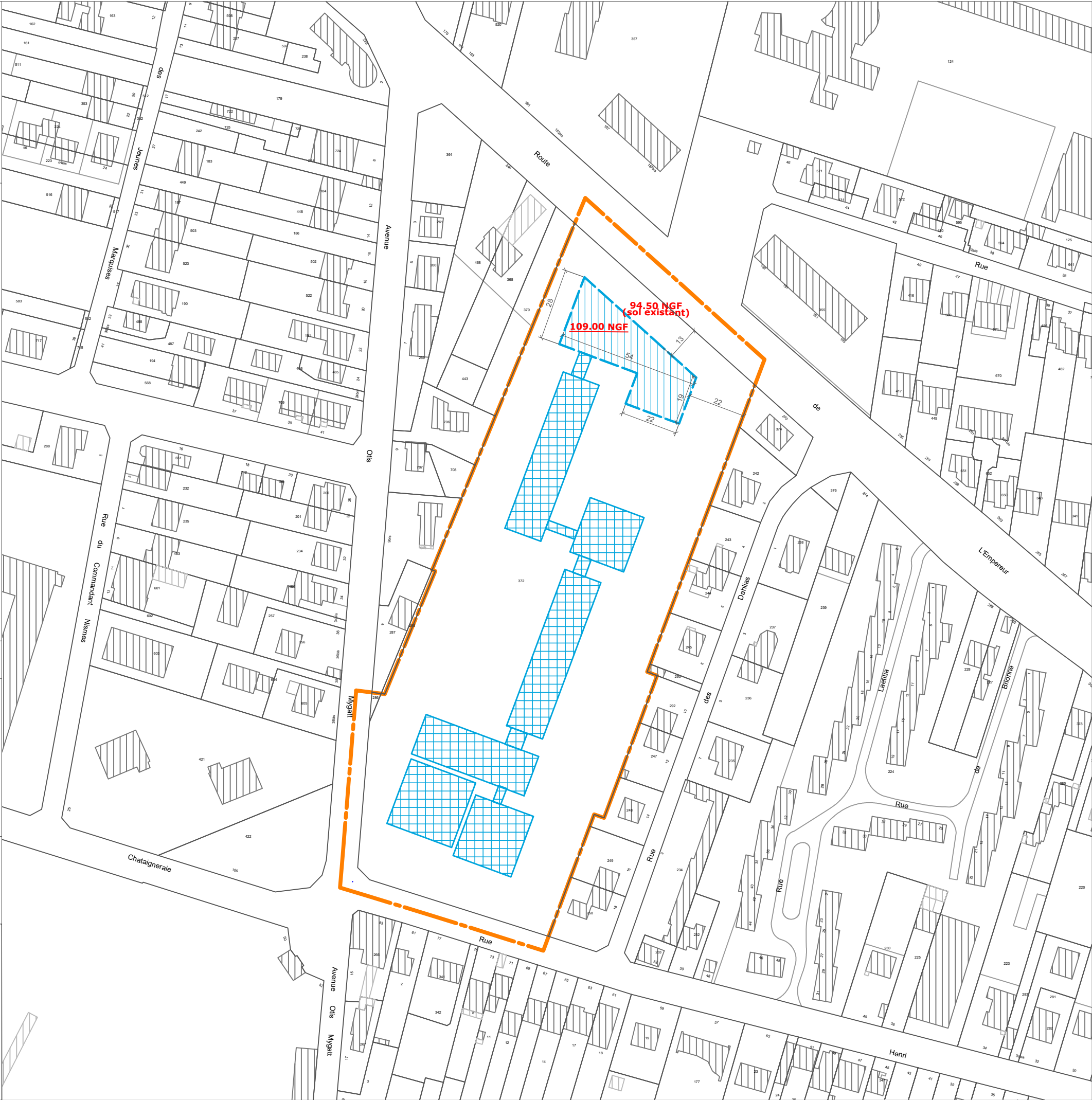
31.03 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
48.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024





USP 23 - secteur de projet EMPEREUR



Légende



Limite de zone



Emprise constructible



Bâtiment conservé

Echelle : 1/1500e

94.50 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
109.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024



USP 24 - secteur de projet CARRIERES



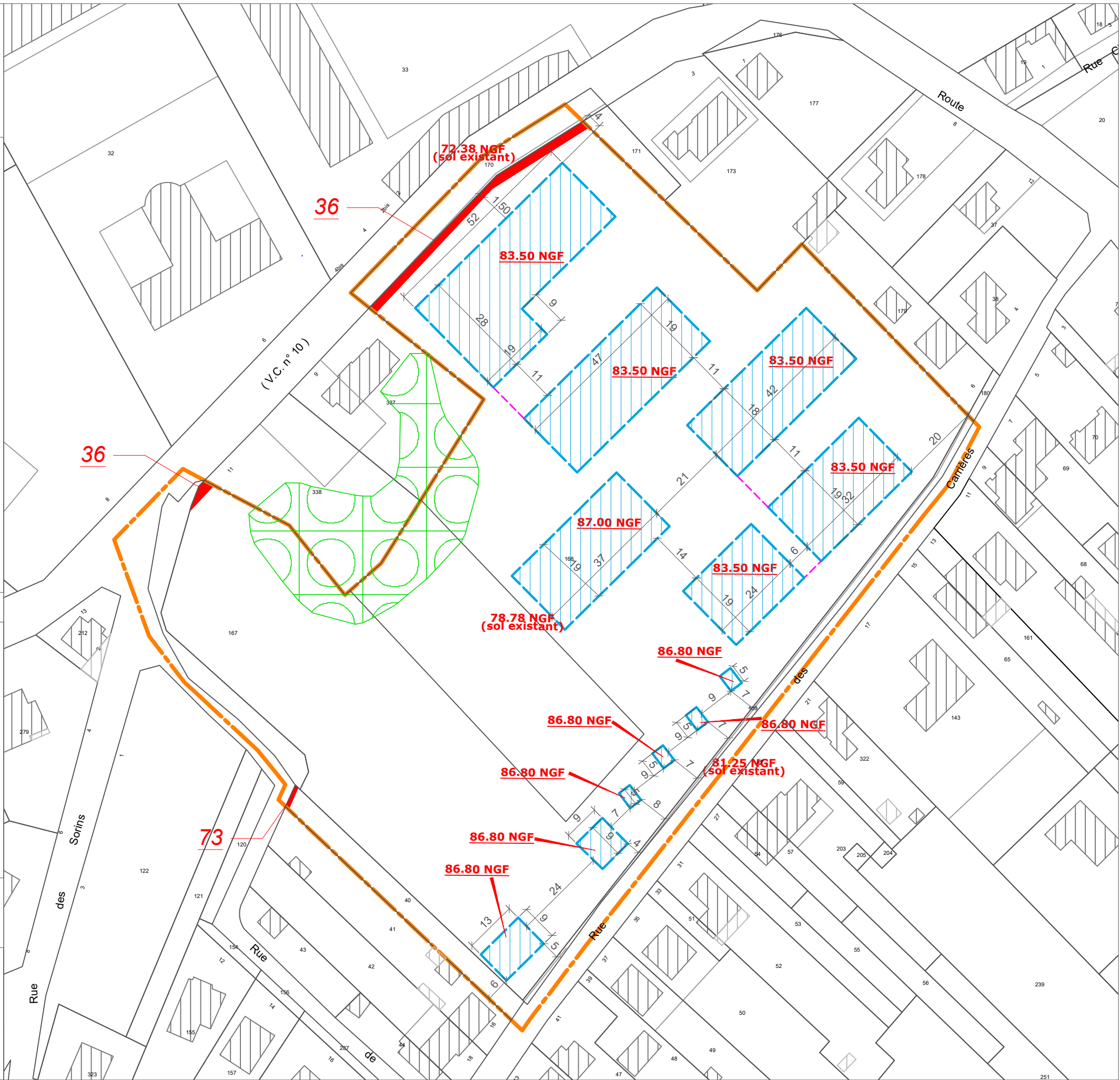
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé pour voirie

Echelle : 1/1000e

78.78 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
87.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 25 - secteur de projet BONAPARTE / MANET



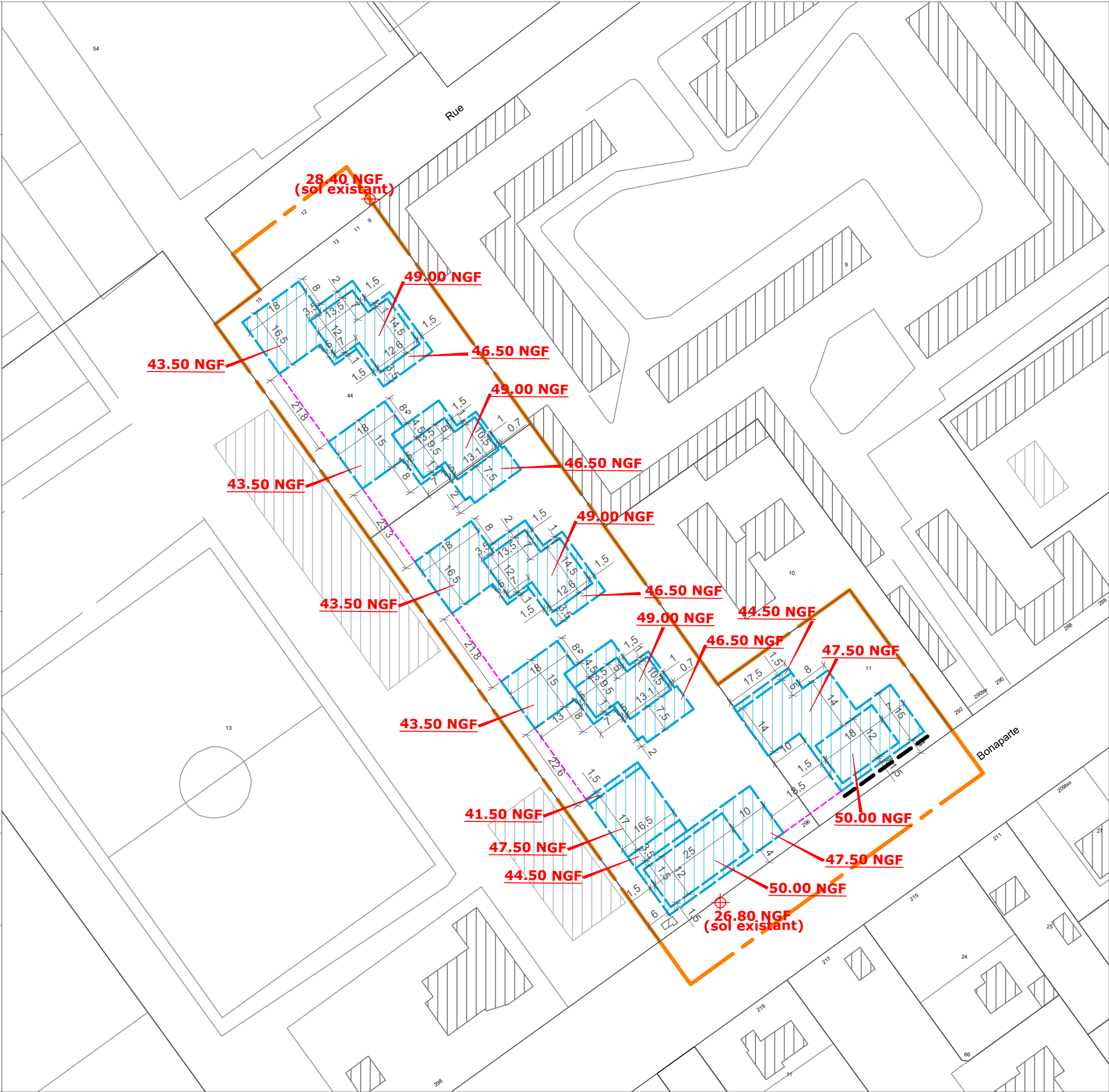
Légende

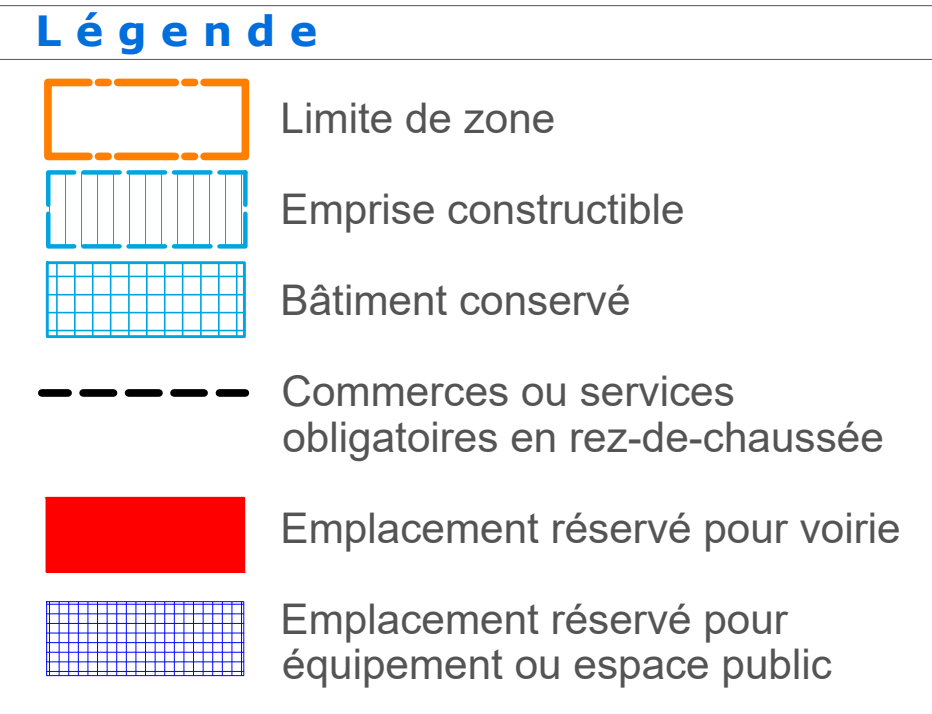
- Limite de zone
- Emprise constructible
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/1000e

26.80 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
50.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024





Emprise constructible

----- Commerces ou services
obligatoires en rez-de-chaussée



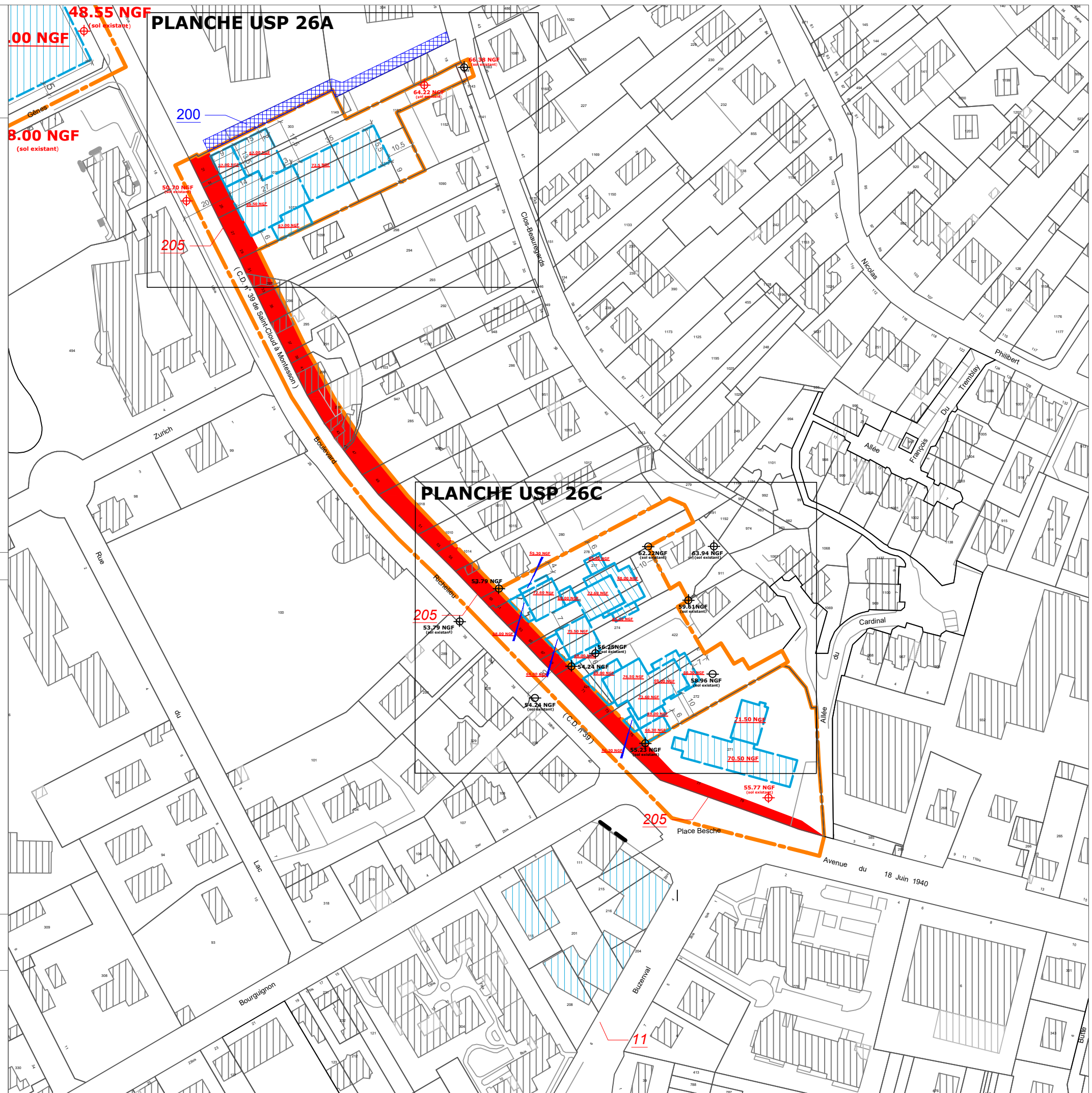
Emplacement réservé pour
équipement ou espace public

50.70 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
77.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

LU mis à



VILLE DE
Rueil
MALMAISON

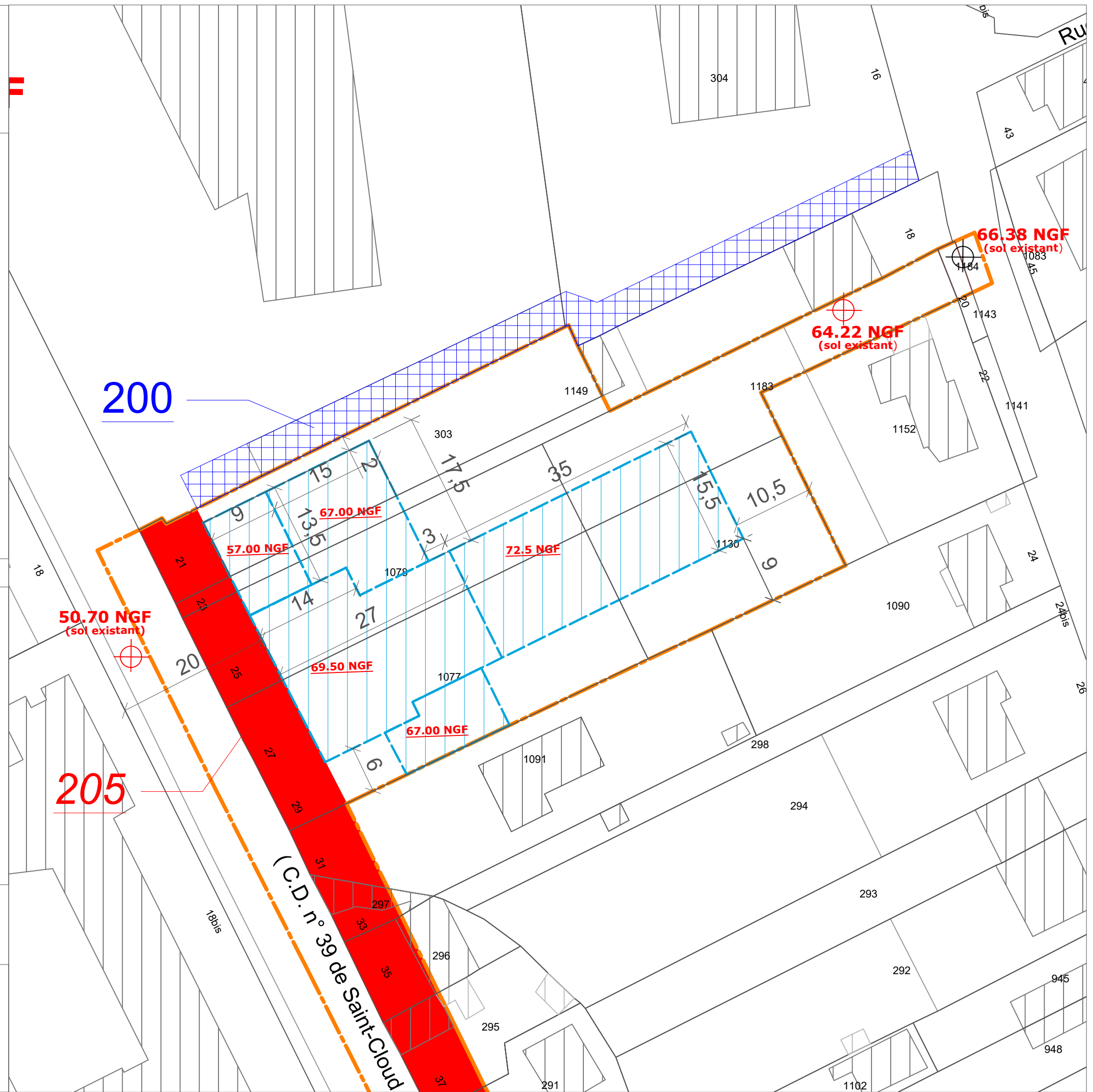




Emprise constructible

[illegible]

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- ur le en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 26C - secteur de projet
BVD RICHELIEU /
PLACE BESCHE



Légende



Limite de zone



Emprise constructible

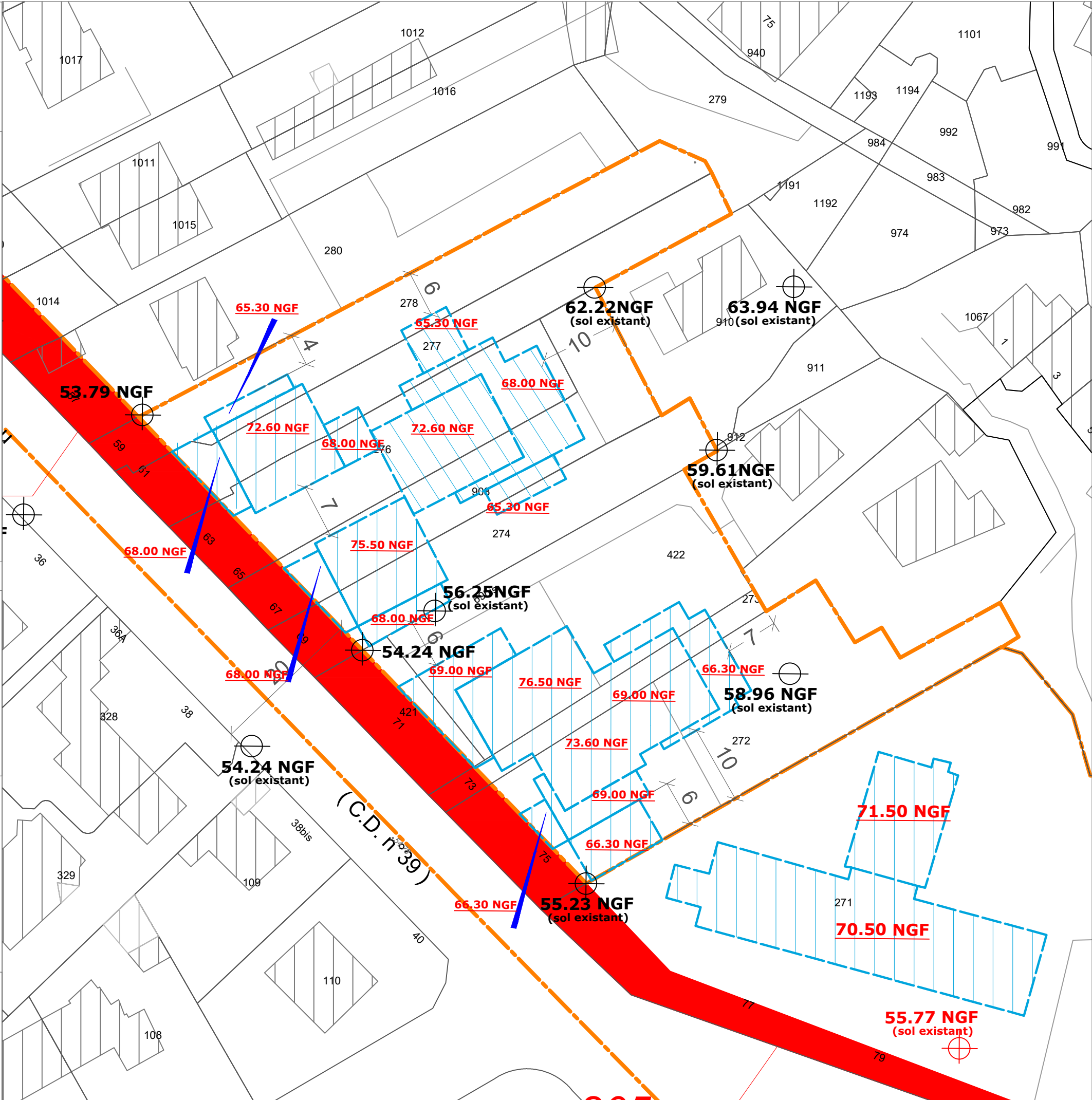


Emplacement réservé pour voirie

Echelle : 1/500e

50.70 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
71.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 27 - secteur de projet
COLMAR / ALSACE
LORRAINE



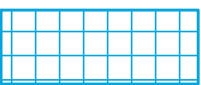
Légende



Limite de zone



Emprise constructible



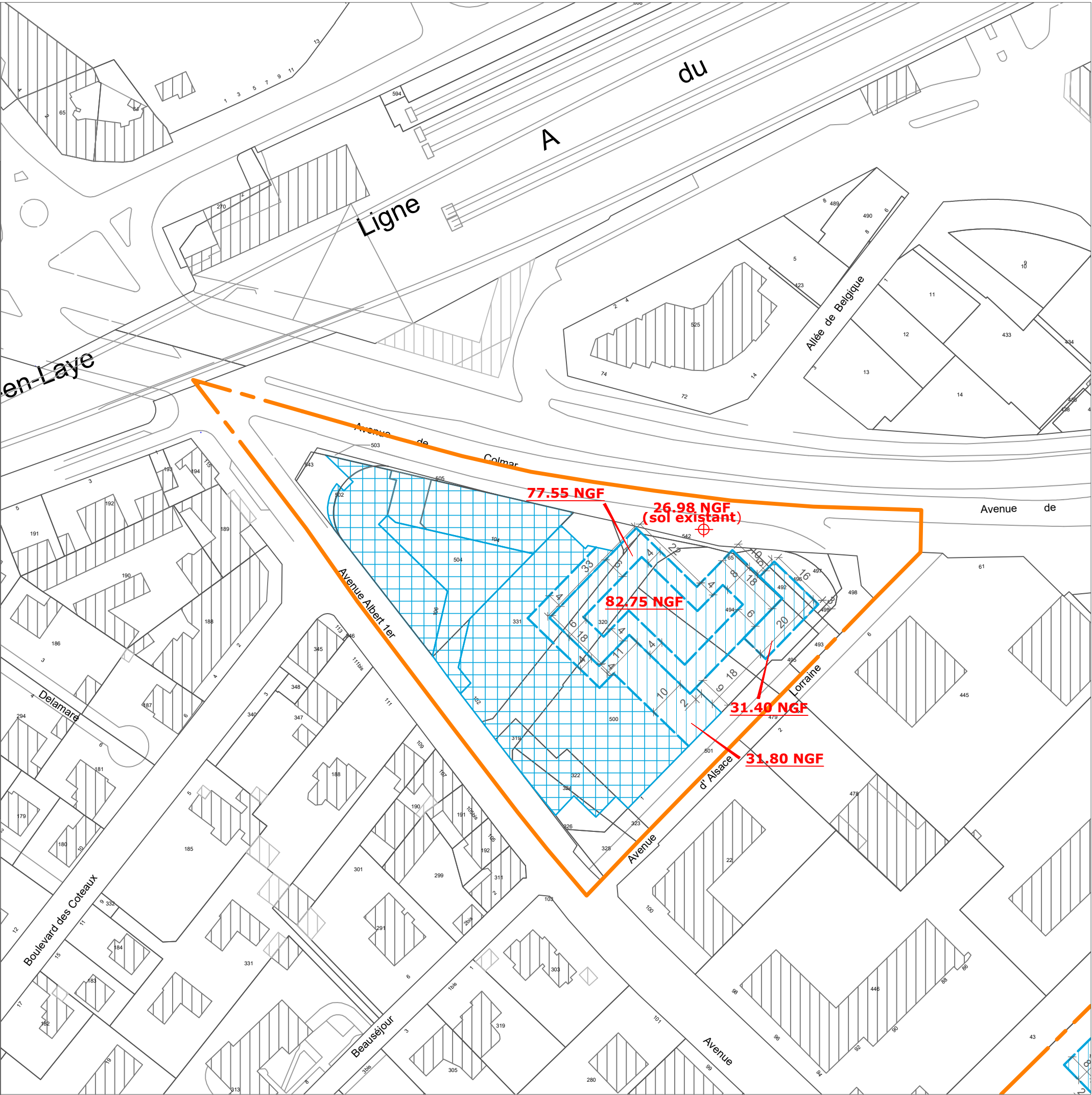
Bâtiment conservé

Echelle : 1/1000e

26.98 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
82.75 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025

-PLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025





USP 28 - secteur de projet AUBEPINES / LA BRUYERE



L é g e n d e



Limite de zone



Emprise constructible

E c h e l l e : 1/500e

91.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
111.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025

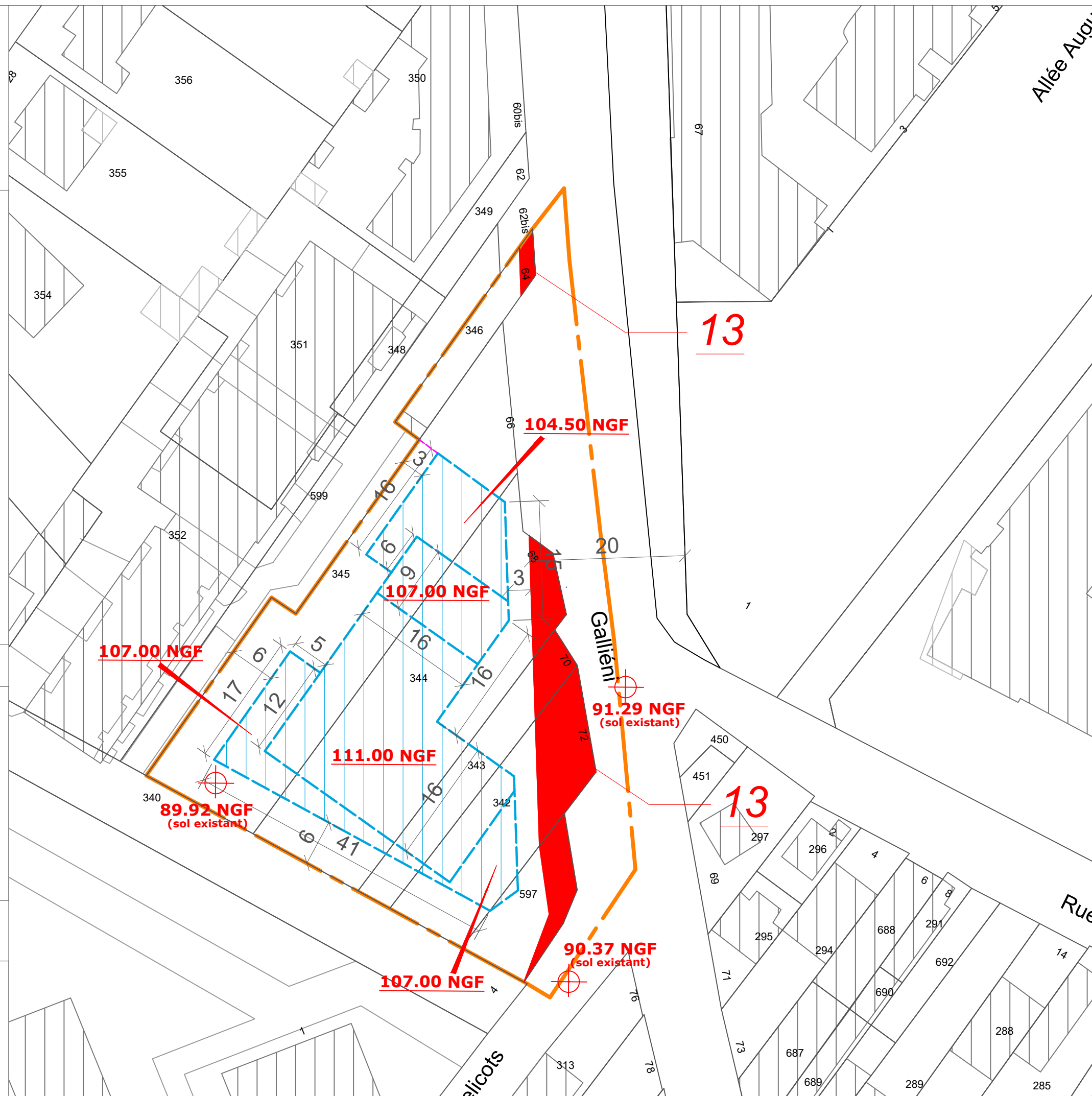




Echelle : 1/500e

111.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

U mis à jour
VILLE DE
Rueil
MALMAISON



USP 30 - secteur de projet

DOUMER / ALLEE DES MOULINS



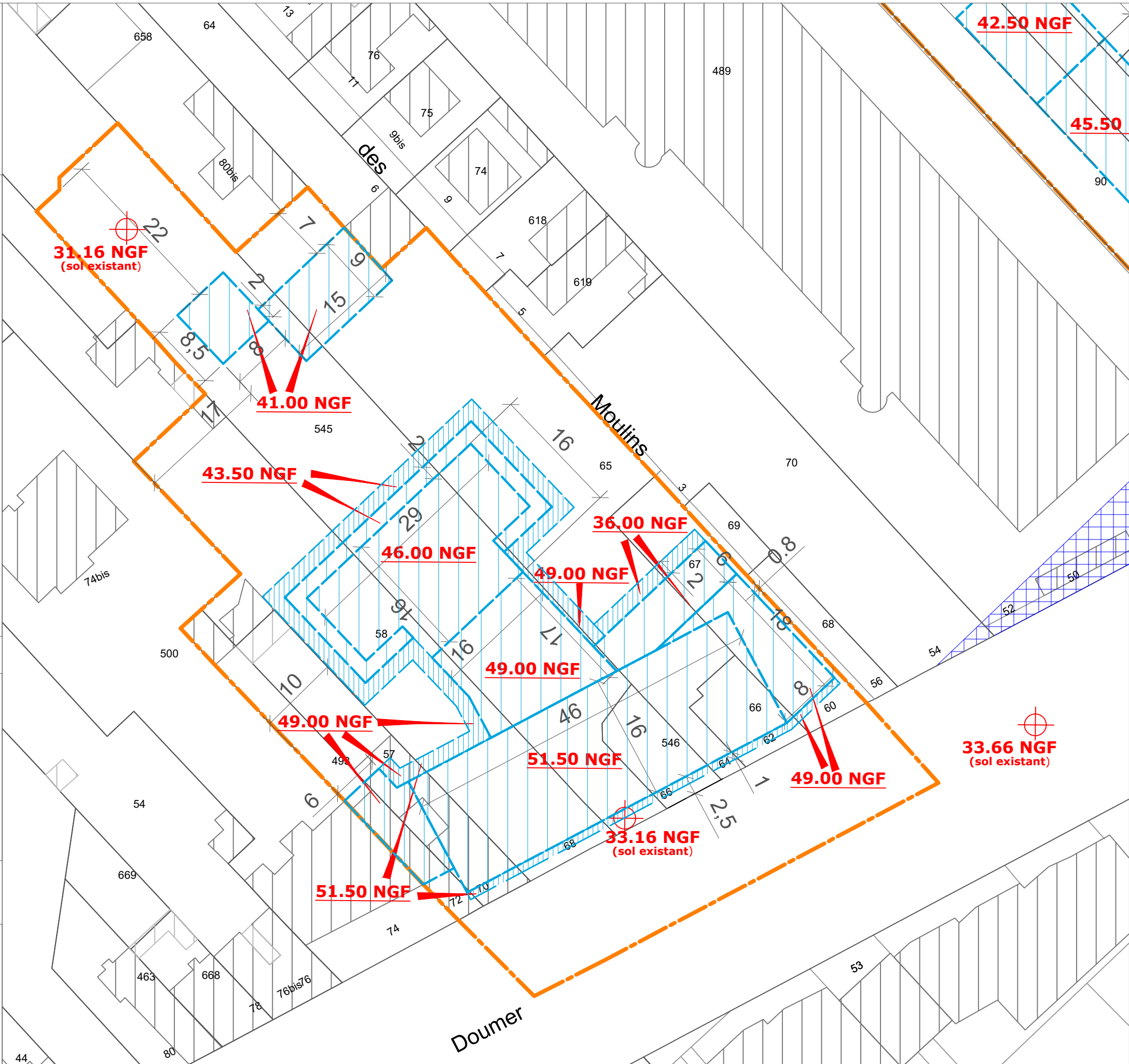
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Emprise constructible dans la limite des 15%

Echelle : 1/500e

33.66 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
51.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 32 - secteur de projet COLMAR/CHARLES GOUNOD



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Emprise constructible pour parking et locaux technique
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public

Echelle : 1/1000e

27.00 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
57.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025

